STATE OF LOUISIANA vs. E. M. LAVEY

Bureau de Collecteur de Taxes d'Etat,
District Supérieur, No. 26 rue Union.
Nouvelle-Orléans, 19 décembre, 1882.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par un acte de la Législature de cet Etat, No. 96, approuvé le 9 juillet, 1852, et des lois de la Cour Civile de District de cette paroisse, qui se trouve dans la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui y attachent.

Quatre (4) certains lots de terre dans la sixième division du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la paroisse susdite, et bornés par la rue Water, Fleurbois, Tolodano et Louisiana Avenue, désignés comme les lots Nos. 17 et 18 numéro 80 pieds de front sur la rue Water, Fleurbois, sur chacun desquels il y a de bâti une maison à deux étages, numéros 271 pieds de profondeur, et les lots Nos. 19 et 20 numéro 80 pieds de front sur la rue Louisiana Avenue, sur chacun desquels il y a de bâti une maison à deux étages, numéros 271 pieds de profondeur.

A moins adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, qui se trouve dans la propriété sujette aux taxes non payées ci-dessus, dans l'Etat et à la Ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui y attachent.

Un certain lot de terre dans la sixième division du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la paroisse susdite, et borné par la rue Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, désigné comme lot No. 1 de la subdivision de cette paroisse, qui se trouve dans la Nouvelle-Orléans, avec les améliorations y faites, consistant en une maison à deux étages, numéros 1 et 3 Fourth Street, et deux maisons à un étage, numéros 1 et 3 Jackson Avenue, et bornée par les rues Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, mesurant 100 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas, sur 100 pieds de front sur Jackson Avenue, sur 100 pieds de front sur Burdin Chemin et sur 100 pieds de front sur Fourth Street, et 100 pieds de profondeur.

Un certain lot de terre dans la sixième division du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la paroisse susdite, et borné par la rue Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, désigné comme lot No. 2 de la subdivision de cette paroisse, qui se trouve dans la Nouvelle-Orléans, avec les améliorations y faites, consistant en une maison à deux étages, numéros 5 et 7 Fourth Street, et deux maisons à un étage, numéros 5 et 7 Jackson Avenue, et bornée par les rues Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, mesurant 100 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas, sur 100 pieds de front sur Jackson Avenue, sur 100 pieds de front sur Burdin Chemin et sur 100 pieds de front sur Fourth Street, et 100 pieds de profondeur.

A moins adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, qui se trouve dans la propriété sujette aux taxes non payées ci-dessus, dans l'Etat et à la Ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui y attachent.

Un certain lot de terre dans la sixième division du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la paroisse susdite, et borné par la rue Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, désigné comme lot No. 3 de la subdivision de cette paroisse, qui se trouve dans la Nouvelle-Orléans, avec les améliorations y faites, consistant en une maison à deux étages, numéros 9 et 11 Fourth Street, et deux maisons à un étage, numéros 9 et 11 Jackson Avenue, et bornée par les rues Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, mesurant 100 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas, sur 100 pieds de front sur Jackson Avenue, sur 100 pieds de front sur Burdin Chemin et sur 100 pieds de front sur Fourth Street, et 100 pieds de profondeur.

A moins adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, qui se trouve dans la propriété sujette aux taxes non payées ci-dessus, dans l'Etat et à la Ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui y attachent.

Un certain lot de terre dans la sixième division du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la paroisse susdite, et borné par la rue Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, désigné comme lot No. 4 de la subdivision de cette paroisse, qui se trouve dans la Nouvelle-Orléans, avec les améliorations y faites, consistant en une maison à deux étages, numéros 13 et 15 Fourth Street, et deux maisons à un étage, numéros 13 et 15 Jackson Avenue, et bornée par les rues Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, mesurant 100 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas, sur 100 pieds de front sur Jackson Avenue, sur 100 pieds de front sur Burdin Chemin et sur 100 pieds de front sur Fourth Street, et 100 pieds de profondeur.

A moins adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, qui se trouve dans la propriété sujette aux taxes non payées ci-dessus, dans l'Etat et à la Ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui y attachent.

Un certain lot de terre dans la sixième division du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la paroisse susdite, et borné par la rue Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, désigné comme lot No. 5 de la subdivision de cette paroisse, qui se trouve dans la Nouvelle-Orléans, avec les améliorations y faites, consistant en une maison à deux étages, numéros 17 et 19 Fourth Street, et deux maisons à un étage, numéros 17 et 19 Jackson Avenue, et bornée par les rues Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, mesurant 100 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas, sur 100 pieds de front sur Jackson Avenue, sur 100 pieds de front sur Burdin Chemin et sur 100 pieds de front sur Fourth Street, et 100 pieds de profondeur.

A moins adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, qui se trouve dans la propriété sujette aux taxes non payées ci-dessus, dans l'Etat et à la Ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui y attachent.

Un certain lot de terre dans la sixième division du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la paroisse susdite, et borné par la rue Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, désigné comme lot No. 6 de la subdivision de cette paroisse, qui se trouve dans la Nouvelle-Orléans, avec les améliorations y faites, consistant en une maison à deux étages, numéros 21 et 23 Fourth Street, et deux maisons à un étage, numéros 21 et 23 Jackson Avenue, et bornée par les rues Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, mesurant 100 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas, sur 100 pieds de front sur Jackson Avenue, sur 100 pieds de front sur Burdin Chemin et sur 100 pieds de front sur Fourth Street, et 100 pieds de profondeur.

A moins adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, qui se trouve dans la propriété sujette aux taxes non payées ci-dessus, dans l'Etat et à la Ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui y attachent.

Un certain lot de terre dans la sixième division du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la paroisse susdite, et borné par la rue Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, désigné comme lot No. 7 de la subdivision de cette paroisse, qui se trouve dans la Nouvelle-Orléans, avec les améliorations y faites, consistant en une maison à deux étages, numéros 25 et 27 Fourth Street, et deux maisons à un étage, numéros 25 et 27 Jackson Avenue, et bornée par les rues Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, mesurant 100 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas, sur 100 pieds de front sur Jackson Avenue, sur 100 pieds de front sur Burdin Chemin et sur 100 pieds de front sur Fourth Street, et 100 pieds de profondeur.

A moins adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, qui se trouve dans la propriété sujette aux taxes non payées ci-dessus, dans l'Etat et à la Ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui y attachent.

Un certain lot de terre dans la sixième division du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la paroisse susdite, et borné par la rue Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, désigné comme lot No. 8 de la subdivision de cette paroisse, qui se trouve dans la Nouvelle-Orléans, avec les améliorations y faites, consistant en une maison à deux étages, numéros 29 et 31 Fourth Street, et deux maisons à un étage, numéros 29 et 31 Jackson Avenue, et bornée par les rues Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, mesurant 100 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas, sur 100 pieds de front sur Jackson Avenue, sur 100 pieds de front sur Burdin Chemin et sur 100 pieds de front sur Fourth Street, et 100 pieds de profondeur.

A moins adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, qui se trouve dans la propriété sujette aux taxes non payées ci-dessus, dans l'Etat et à la Ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui y attachent.

Un certain lot de terre dans la sixième division du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la paroisse susdite, et borné par la rue Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, désigné comme lot No. 9 de la subdivision de cette paroisse, qui se trouve dans la Nouvelle-Orléans, avec les améliorations y faites, consistant en une maison à deux étages, numéros 33 et 35 Fourth Street, et deux maisons à un étage, numéros 33 et 35 Jackson Avenue, et bornée par les rues Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, mesurant 100 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas, sur 100 pieds de front sur Jackson Avenue, sur 100 pieds de front sur Burdin Chemin et sur 100 pieds de front sur Fourth Street, et 100 pieds de profondeur.

A moins adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, qui se trouve dans la propriété sujette aux taxes non payées ci-dessus, dans l'Etat et à la Ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui y attachent.

Un certain lot de terre dans la sixième division du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la paroisse susdite, et borné par la rue Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, désigné comme lot No. 10 de la subdivision de cette paroisse, qui se trouve dans la Nouvelle-Orléans, avec les améliorations y faites, consistant en une maison à deux étages, numéros 37 et 39 Fourth Street, et deux maisons à un étage, numéros 37 et 39 Jackson Avenue, et bornée par les rues Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, mesurant 100 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas, sur 100 pieds de front sur Jackson Avenue, sur 100 pieds de front sur Burdin Chemin et sur 100 pieds de front sur Fourth Street, et 100 pieds de profondeur.

A moins adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, qui se trouve dans la propriété sujette aux taxes non payées ci-dessus, dans l'Etat et à la Ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui y attachent.

Un certain lot de terre dans la sixième division du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la paroisse susdite, et borné par la rue Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, désigné comme lot No. 11 de la subdivision de cette paroisse, qui se trouve dans la Nouvelle-Orléans, avec les améliorations y faites, consistant en une maison à deux étages, numéros 41 et 43 Fourth Street, et deux maisons à un étage, numéros 41 et 43 Jackson Avenue, et bornée par les rues Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, mesurant 100 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas, sur 100 pieds de front sur Jackson Avenue, sur 100 pieds de front sur Burdin Chemin et sur 100 pieds de front sur Fourth Street, et 100 pieds de profondeur.

A moins adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, qui se trouve dans la propriété sujette aux taxes non payées ci-dessus, dans l'Etat et à la Ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui y attachent.

Un certain lot de terre dans la sixième division du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la paroisse susdite, et borné par la rue Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, désigné comme lot No. 12 de la subdivision de cette paroisse, qui se trouve dans la Nouvelle-Orléans, avec les améliorations y faites, consistant en une maison à deux étages, numéros 45 et 47 Fourth Street, et deux maisons à un étage, numéros 45 et 47 Jackson Avenue, et bornée par les rues Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, mesurant 100 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas, sur 100 pieds de front sur Jackson Avenue, sur 100 pieds de front sur Burdin Chemin et sur 100 pieds de front sur Fourth Street, et 100 pieds de profondeur.

A moins adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, qui se trouve dans la propriété sujette aux taxes non payées ci-dessus, dans l'Etat et à la Ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui y attachent.

Un certain lot de terre dans la sixième division du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la paroisse susdite, et borné par la rue Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, désigné comme lot No. 13 de la subdivision de cette paroisse, qui se trouve dans la Nouvelle-Orléans, avec les améliorations y faites, consistant en une maison à deux étages, numéros 49 et 51 Fourth Street, et deux maisons à un étage, numéros 49 et 51 Jackson Avenue, et bornée par les rues Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, mesurant 100 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas, sur 100 pieds de front sur Jackson Avenue, sur 100 pieds de front sur Burdin Chemin et sur 100 pieds de front sur Fourth Street, et 100 pieds de profondeur.

A moins adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, qui se trouve dans la propriété sujette aux taxes non payées ci-dessus, dans l'Etat et à la Ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui y attachent.

Un certain lot de terre dans la sixième division du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la paroisse susdite, et borné par la rue Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, désigné comme lot No. 14 de la subdivision de cette paroisse, qui se trouve dans la Nouvelle-Orléans, avec les améliorations y faites, consistant en une maison à deux étages, numéros 53 et 55 Fourth Street, et deux maisons à un étage, numéros 53 et 55 Jackson Avenue, et bornée par les rues Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, mesurant 100 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas, sur 100 pieds de front sur Jackson Avenue, sur 100 pieds de front sur Burdin Chemin et sur 100 pieds de front sur Fourth Street, et 100 pieds de profondeur.

A moins adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, qui se trouve dans la propriété sujette aux taxes non payées ci-dessus, dans l'Etat et à la Ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui y attachent.

Un certain lot de terre dans la sixième division du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la paroisse susdite, et borné par la rue Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, désigné comme lot No. 15 de la subdivision de cette paroisse, qui se trouve dans la Nouvelle-Orléans, avec les améliorations y faites, consistant en une maison à deux étages, numéros 57 et 59 Fourth Street, et deux maisons à un étage, numéros 57 et 59 Jackson Avenue, et bornée par les rues Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, mesurant 100 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas, sur 100 pieds de front sur Jackson Avenue, sur 100 pieds de front sur Burdin Chemin et sur 100 pieds de front sur Fourth Street, et 100 pieds de profondeur.

A moins adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, qui se trouve dans la propriété sujette aux taxes non payées ci-dessus, dans l'Etat et à la Ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui y attachent.

Un certain lot de terre dans la sixième division du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la paroisse susdite, et borné par la rue Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, désigné comme lot No. 16 de la subdivision de cette paroisse, qui se trouve dans la Nouvelle-Orléans, avec les améliorations y faites, consistant en une maison à deux étages, numéros 61 et 63 Fourth Street, et deux maisons à un étage, numéros 61 et 63 Jackson Avenue, et bornée par les rues Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, mesurant 100 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas, sur 100 pieds de front sur Jackson Avenue, sur 100 pieds de front sur Burdin Chemin et sur 100 pieds de front sur Fourth Street, et 100 pieds de profondeur.

A moins adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, qui se trouve dans la propriété sujette aux taxes non payées ci-dessus, dans l'Etat et à la Ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui y attachent.

Un certain lot de terre dans la sixième division du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la paroisse susdite, et borné par la rue Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, désigné comme lot No. 17 de la subdivision de cette paroisse, qui se trouve dans la Nouvelle-Orléans, avec les améliorations y faites, consistant en une maison à deux étages, numéros 65 et 67 Fourth Street, et deux maisons à un étage, numéros 65 et 67 Jackson Avenue, et bornée par les rues Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, mesurant 100 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas, sur 100 pieds de front sur Jackson Avenue, sur 100 pieds de front sur Burdin Chemin et sur 100 pieds de front sur Fourth Street, et 100 pieds de profondeur.

A moins adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, qui se trouve dans la propriété sujette aux taxes non payées ci-dessus, dans l'Etat et à la Ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui y attachent.

Un certain lot de terre dans la sixième division du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la paroisse susdite, et borné par la rue Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, désigné comme lot No. 18 de la subdivision de cette paroisse, qui se trouve dans la Nouvelle-Orléans, avec les améliorations y faites, consistant en une maison à deux étages, numéros 69 et 71 Fourth Street, et deux maisons à un étage, numéros 69 et 71 Jackson Avenue, et bornée par les rues Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, mesurant 100 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas, sur 100 pieds de front sur Jackson Avenue, sur 100 pieds de front sur Burdin Chemin et sur 100 pieds de front sur Fourth Street, et 100 pieds de profondeur.

A moins adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, qui se trouve dans la propriété sujette aux taxes non payées ci-dessus, dans l'Etat et à la Ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui y attachent.

Un certain lot de terre dans la sixième division du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la paroisse susdite, et borné par la rue Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, désigné comme lot No. 19 de la subdivision de cette paroisse, qui se trouve dans la Nouvelle-Orléans, avec les améliorations y faites, consistant en une maison à deux étages, numéros 73 et 75 Fourth Street, et deux maisons à un étage, numéros 73 et 75 Jackson Avenue, et bornée par les rues Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, mesurant 100 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas, sur 100 pieds de front sur Jackson Avenue, sur 100 pieds de front sur Burdin Chemin et sur 100 pieds de front sur Fourth Street, et 100 pieds de profondeur.

A moins adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, qui se trouve dans la propriété sujette aux taxes non payées ci-dessus, dans l'Etat et à la Ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui y attachent.

Un certain lot de terre dans la sixième division du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la paroisse susdite, et borné par la rue Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, désigné comme lot No. 20 de la subdivision de cette paroisse, qui se trouve dans la Nouvelle-Orléans, avec les améliorations y faites, consistant en une maison à deux étages, numéros 77 et 79 Fourth Street, et deux maisons à un étage, numéros 77 et 79 Jackson Avenue, et bornée par les rues Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, mesurant 100 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas, sur 100 pieds de front sur Jackson Avenue, sur 100 pieds de front sur Burdin Chemin et sur 100 pieds de front sur Fourth Street, et 100 pieds de profondeur.

A moins adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, qui se trouve dans la propriété sujette aux taxes non payées ci-dessus, dans l'Etat et à la Ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui y attachent.

Un certain lot de terre dans la sixième division du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la paroisse susdite, et borné par la rue Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, désigné comme lot No. 21 de la subdivision de cette paroisse, qui se trouve dans la Nouvelle-Orléans, avec les améliorations y faites, consistant en une maison à deux étages, numéros 81 et 83 Fourth Street, et deux maisons à un étage, numéros 81 et 83 Jackson Avenue, et bornée par les rues Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, mesurant 100 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas, sur 100 pieds de front sur Jackson Avenue, sur 100 pieds de front sur Burdin Chemin et sur 100 pieds de front sur Fourth Street, et 100 pieds de profondeur.

A moins adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, qui se trouve dans la propriété sujette aux taxes non payées ci-dessus, dans l'Etat et à la Ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui y attachent.

Un certain lot de terre dans la sixième division du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la paroisse susdite, et borné par la rue Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, désigné comme lot No. 22 de la subdivision de cette paroisse, qui se trouve dans la Nouvelle-Orléans, avec les améliorations y faites, consistant en une maison à deux étages, numéros 85 et 87 Fourth Street, et deux maisons à un étage, numéros 85 et 87 Jackson Avenue, et bornée par les rues Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, mesurant 100 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas, sur 100 pieds de front sur Jackson Avenue, sur 100 pieds de front sur Burdin Chemin et sur 100 pieds de front sur Fourth Street, et 100 pieds de profondeur.

A moins adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, qui se trouve dans la propriété sujette aux taxes non payées ci-dessus, dans l'Etat et à la Ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui y attachent.

Un certain lot de terre dans la sixième division du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la paroisse susdite, et borné par la rue Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, désigné comme lot No. 23 de la subdivision de cette paroisse, qui se trouve dans la Nouvelle-Orléans, avec les améliorations y faites, consistant en une maison à deux étages, numéros 89 et 91 Fourth Street, et deux maisons à un étage, numéros 89 et 91 Jackson Avenue, et bornée par les rues Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, mesurant 100 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas, sur 100 pieds de front sur Jackson Avenue, sur 100 pieds de front sur Burdin Chemin et sur 100 pieds de front sur Fourth Street, et 100 pieds de profondeur.

A moins adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, qui se trouve dans la propriété sujette aux taxes non payées ci-dessus, dans l'Etat et à la Ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui y attachent.

Un certain lot de terre dans la sixième division du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la paroisse susdite, et borné par la rue Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, désigné comme lot No. 24 de la subdivision de cette paroisse, qui se trouve dans la Nouvelle-Orléans, avec les améliorations y faites, consistant en une maison à deux étages, numéros 93 et 95 Fourth Street, et deux maisons à un étage, numéros 93 et 95 Jackson Avenue, et bornée par les rues Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, mesurant 100 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas, sur 100 pieds de front sur Jackson Avenue, sur 100 pieds de front sur Burdin Chemin et sur 100 pieds de front sur Fourth Street, et 100 pieds de profondeur.

A moins adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, qui se trouve dans la propriété sujette aux taxes non payées ci-dessus, dans l'Etat et à la Ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui y attachent.

Un certain lot de terre dans la sixième division du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la paroisse susdite, et borné par la rue Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, désigné comme lot No. 25 de la subdivision de cette paroisse, qui se trouve dans la Nouvelle-Orléans, avec les améliorations y faites, consistant en une maison à deux étages, numéros 97 et 99 Fourth Street, et deux maisons à un étage, numéros 97 et 99 Jackson Avenue, et bornée par les rues Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, mesurant 100 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas, sur 100 pieds de front sur Jackson Avenue, sur 100 pieds de front sur Burdin Chemin et sur 100 pieds de front sur Fourth Street, et 100 pieds de profondeur.

A moins adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, qui se trouve dans la propriété sujette aux taxes non payées ci-dessus, dans l'Etat et à la Ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui y attachent.

Un certain lot de terre dans la sixième division du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la paroisse susdite, et borné par la rue Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, désigné comme lot No. 26 de la subdivision de cette paroisse, qui se trouve dans la Nouvelle-Orléans, avec les améliorations y faites, consistant en une maison à deux étages, numéros 101 et 103 Fourth Street, et deux maisons à un étage, numéros 101 et 103 Jackson Avenue, et bornée par les rues Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, mesurant 100 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas, sur 100 pieds de front sur Jackson Avenue, sur 100 pieds de front sur Burdin Chemin et sur 100 pieds de front sur Fourth Street, et 100 pieds de profondeur.

A moins adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, qui se trouve dans la propriété sujette aux taxes non payées ci-dessus, dans l'Etat et à la Ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui y attachent.

Un certain lot de terre dans la sixième division du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la paroisse susdite, et borné par la rue Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, désigné comme lot No. 27 de la subdivision de cette paroisse, qui se trouve dans la Nouvelle-Orléans, avec les améliorations y faites, consistant en une maison à deux étages, numéros 105 et 107 Fourth Street, et deux maisons à un étage, numéros 105 et 107 Jackson Avenue, et bornée par les rues Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, mesurant 100 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas, sur 100 pieds de front sur Jackson Avenue, sur 100 pieds de front sur Burdin Chemin et sur 100 pieds de front sur Fourth Street, et 100 pieds de profondeur.

A moins adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, qui se trouve dans la propriété sujette aux taxes non payées ci-dessus, dans l'Etat et à la Ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui y attachent.

Un certain lot de terre dans la sixième division du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la paroisse susdite, et borné par la rue Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, désigné comme lot No. 28 de la subdivision de cette paroisse, qui se trouve dans la Nouvelle-Orléans, avec les améliorations y faites, consistant en une maison à deux étages, numéros 109 et 111 Fourth Street, et deux maisons à un étage, numéros 109 et 111 Jackson Avenue, et bornée par les rues Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, mesurant 100 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas, sur 100 pieds de front sur Jackson Avenue, sur 100 pieds de front sur Burdin Chemin et sur 100 pieds de front sur Fourth Street, et 100 pieds de profondeur.

A moins adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, qui se trouve dans la propriété sujette aux taxes non payées ci-dessus, dans l'Etat et à la Ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui y attachent.

Un certain lot de terre dans la sixième division du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la paroisse susdite, et borné par la rue Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, désigné comme lot No. 29 de la subdivision de cette paroisse, qui se trouve dans la Nouvelle-Orléans, avec les améliorations y faites, consistant en une maison à deux étages, numéros 113 et 115 Fourth Street, et deux maisons à un étage, numéros 113 et 115 Jackson Avenue, et bornée par les rues Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, mesurant 100 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas, sur 100 pieds de front sur Jackson Avenue, sur 100 pieds de front sur Burdin Chemin et sur 100 pieds de front sur Fourth Street, et 100 pieds de profondeur.

A moins adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, qui se trouve dans la propriété sujette aux taxes non payées ci-dessus, dans l'Etat et à la Ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui y attachent.

Un certain lot de terre dans la sixième division du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la paroisse susdite, et borné par la rue Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, désigné comme lot No. 30 de la subdivision de cette paroisse, qui se trouve dans la Nouvelle-Orléans, avec les améliorations y faites, consistant en une maison à deux étages, numéros 117 et 119 Fourth Street, et deux maisons à un étage, numéros 117 et 119 Jackson Avenue, et bornée par les rues Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, mesurant 100 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas, sur 100 pieds de front sur Jackson Avenue, sur 100 pieds de front sur Burdin Chemin et sur 100 pieds de front sur Fourth Street, et 100 pieds de profondeur.

A moins adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, qui se trouve dans la propriété sujette aux taxes non payées ci-dessus, dans l'Etat et à la Ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui y attachent.

Un certain lot de terre dans la sixième division du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la paroisse susdite, et borné par la rue Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, désigné comme lot No. 31 de la subdivision de cette paroisse, qui se trouve dans la Nouvelle-Orléans, avec les améliorations y faites, consistant en une maison à deux étages, numéros 121 et 123 Fourth Street, et deux maisons à un étage, numéros 121 et 123 Jackson Avenue, et bornée par les rues Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, mesurant 100 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas, sur 100 pieds de front sur Jackson Avenue, sur 100 pieds de front sur Burdin Chemin et sur 100 pieds de front sur Fourth Street, et 100 pieds de profondeur.

A moins adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, qui se trouve dans la propriété sujette aux taxes non payées ci-dessus, dans l'Etat et à la Ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui y attachent.

Un certain lot de terre dans la sixième division du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la paroisse susdite, et borné par la rue Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, désigné comme lot No. 32 de la subdivision de cette paroisse, qui se trouve dans la Nouvelle-Orléans, avec les améliorations y faites, consistant en une maison à deux étages, numéros 125 et 127 Fourth Street, et deux maisons à un étage, numéros 125 et 127 Jackson Avenue, et bornée par les rues Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, mesurant 100 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas, sur 100 pieds de front sur Jackson Avenue, sur 100 pieds de front sur Burdin Chemin et sur 100 pieds de front sur Fourth Street, et 100 pieds de profondeur.

A moins adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, qui se trouve dans la propriété sujette aux taxes non payées ci-dessus, dans l'Etat et à la Ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui y attachent.

Un certain lot de terre dans la sixième division du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la paroisse susdite, et borné par la rue Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, désigné comme lot No. 33 de la subdivision de cette paroisse, qui se trouve dans la Nouvelle-Orléans, avec les améliorations y faites, consistant en une maison à deux étages, numéros 129 et 131 Fourth Street, et deux maisons à un étage, numéros 129 et 131 Jackson Avenue, et bornée par les rues Tchoupitoulas, Jackson Avenue, Burdin Chemin et Fourth Street, mesurant 100 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas, sur 100 pieds de front sur Jackson Avenue, sur 100 pieds de front sur Burdin Chemin et sur 100 pieds de front sur Fourth Street, et 100 pieds de profondeur.

A moins adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes,